

Saint-Etienne, le 02/01/2025

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/12/2024 au 31/12/2024

N° Cesu employeur : Z3181791990000
MONSIEUR CYRILLE THIERRY
20 CHE DU GRAND SAINT PAUL
13840 ROGNES

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	169,79 x 2,900 % = 4,92	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	169,79 x 6,800 % = 11,55	
MALADIE		172,81 x 13,000 % = 22,47
VIEILLESSE	172,81 x 7,300 % = 12,61	172,81 x 10,570 % = 18,27
ALLOCATIONS FAMILIALES		172,81 x 5,250 % = 9,07
ACCIDENT DU TRAVAIL		172,81 x 2,100 % = 3,63
FONDS NATIONAL AIDE LOGEMENT		172,81 x 0,100 % = 0,17
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE		172,81 x 0,850 % = 1,47
CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE		172,81 x 0,300 % = 0,52
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL		172,81 x 0,016 % = 0,03
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	172,81 x 4,010 % = 6,93	172,81 x 6,010 % = 10,39
IRCEM PREVOYANCE	172,81 x 1,040 % = 1,80	172,81 x 2,450 % = 4,23
ASSURANCE CHOMAGE		172,81 x 4,050 % = 7,00
TOTAL DES COTISATIONS	37,81	77,25

Montant net social	:	135,00 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 135,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	139,92 €	

Impôt sur le revenu	Base	:	139,92 €	Net payé en euros	:	135,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	02/01/2025
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 0054006 enregistrée le 28/12/2024

Nombre d'heures travaillées:	5	Salaire horaire net (heures normales)	:	27,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	172,81 €
		Assiette des cotisations	:	172,81 €